

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00173

Numéro SIREN : 379 266 281

Nom ou dénomination : A.G.C. CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2023 sous le numéro de dépôt 1454

AGC CONSULTANTS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 200 000 €
SIEGE SOCIAL : Sirogne 19270 USSAC
379 266 281 RCS BRIVE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AGC CONSULTANTS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE***

AGC CONSULTANTS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 200 000 €
Siège Social : Sirogne 19270 USSAC
379 266 281 R.C.S. BRIVE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AGC CONSULTANTS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE***

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 6 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation financière de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a pour activité l'activité de conseil aux entreprises, l'acquisition et la gestion par location de biens immobiliers.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître une situation nette de 1 942 593 €.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 8 400 € contre 1 400 € au 30 juin 2021. Le résultat net de l'exercice est déficitaire de 15 227 € contre 22 261 € au 31 décembre 2021.

L'actif immobilisé net s'élève à 1 214 847 €, concernant des biens immobiliers et des titres d'une société civile immobilière.



La trésorerie positive s'élève à 755 699 €, titres de placement inclus.

Les dettes de la société s'élèvent à 28 207 € et concernent essentiellement les comptes d'associés.

La valeur des différents éléments d'actif et de passif est déterminée conformément aux principes comptables applicables en France.

La détermination du résultat est effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social qui s'élève à 200 000 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Guéret, le 15 Mai 2023

SAS ACEC BSR Audit **SAS ACEC BSR AUDIT**
Cabinet d'Audit et de Commissariat Aux Comptes
Société inscrite près la Cour d'Appel de Limoges
Espace Galaxie Centre d'Affaires
37 rue Barthélémy THIMONNIER
87280 LIMOGES
Tél. 05 55 52 31 45 - Fax : 05 55 52 41 70
RCS Guéret : 807 876 529


Adrien SAPELIER
Commissaire aux Comptes